



Vrije
Universiteit
Brussel

Criminalité et violence juvéniles : Résultats d'une recherche européenne sur les perspectives de prévention.

Matériel pour la formation
des policiers.

Prof. dr. Jenneke Christiaens
et Ann Evenepoel



YouPrev





Vrije
Universiteit
Brussel

Co-financed by the European Commission within the Daphne III programme by DG Justice, Freedom and Security and coordinated by German Police University (DHPol).



This project has been funded with support from the European Commission. This publication reflects the views only of the authors; the European Commission cannot be held responsible for either its content or for any use which might be made of the information contained therein.

Criminalité et violence juvéniles : Résultats d'une recherche européenne sur les perspectives de prévention.

Matériel pour la formation des policiers.

Prof. dr. Jenneke Christiaens et Ann Evenepoel

Table des matières

1	Général	3
1.1	Introduction	3
1.2	Bref aperçu de la recherche	4
1.3	La ‘jeunesse criminelle d’aujourd’hui’: une nécessaire nuance ?	6
2	Directives pour la prévention de la criminalité et de la déviance juvéniles	8
3	Sources d’information.....	16
3.1	Instances pertinentes.....	16
3.2	Revue pertinentes	18
3.3	Exemples de ‘bonnes pratiques’	19
4	En conclusion	26
5	Références (Bibliographie).....	27

1 Général

1.1 Introduction

Mieux vaut prévenir que guérir. Nul ne peut, en principe, contester ce proverbe, surtout s'il concerne la prévention et l'approche de la criminalité juvénile. La manière dont il convient de les concrétiser est cependant beaucoup moins évidente. La criminalité et la déviance juvéniles sont aujourd'hui (encore toujours) des thèmes importants qui subsistent dans l'opinion publique, les médias ainsi que les discours politiques. Aussi bien au niveau national qu'international, le domaine de la prévention de la criminalité juvénile se compose d'un large éventail d'acteurs, d'institutions, d'organisations, chacun avec leur propre méthode et angle d'approche. Les initiatives de partage de ces expériences et connaissances de terrain restent rares, d'autant plus lorsqu'il s'agit de l'échange d'informations entre différents pays. Le projet de recherche européen YouPrev a été initié dans l'objectif de combler ce manque. Financé par le programme Daphné III de la Commission européenne ("prévenir et combattre la violence envers les enfants, les jeunes et les femmes et protéger les victimes et les groupes à risque")¹, les partenaires de Belgique, d'Allemagne, de Hongrie, du Portugal, de Slovaquie et d'Espagne ont, de janvier 2011 à décembre 2012, mené une recherche comparative internationale sur les 'meilleures pratiques' de prévention de la criminalité juvénile. L'objectif était principalement d'inventorier, de synthétiser et d'améliorer la connaissance de la prévention et des approches de la criminalité, de la violence et la déviance juvéniles et de la diffuser aux acteurs, institutions et décideurs politiques pertinents.

Il a ainsi été prévu, dans le cadre de ce projet, de proposer un instrument avec un matériel didactique et de le mettre à la disposition des personnes impliquées dans la formation permanente des travailleurs sociaux d'une part et des policiers d'autre part.

Ce manuel, qui s'adresse au secteur policier, a été construit autour de différentes thèses résultant de notre étude.² Les recommandations liées à la prévention et à

¹ Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/justice/funding/daphne3/funding_daphne3_en.htm

² Au cours de la recherche en Belgique, nous avons souvent été confrontés à un faible taux de réponse. Il convient dès lors d'être particulièrement prudent dans l'interprétation des résultats qui seront communiqués. Ceux-ci sont souvent descriptifs et seulement indicatifs. Ils ne peuvent être généralisés à l'ensemble de la population. Pour plus d'informations concernant ces limites

l'approche de la criminalité juvénile, destinées à la police, sont centrales. Ces thèses seront constamment étayées avec les résultats concrets de notre étude. Au cours de la recherche, différentes sources d'information, des services pertinents ainsi que des exemples de bonnes pratiques nous ont également été communiqués par les acteurs de terrain. Ceux-ci seront discutés dans la seconde partie.

1.2 Bref aperçu de la recherche

Comme mentionné précédemment, le principal objectif de notre recherche consistait, premièrement, à récolter un maximum de connaissances et d'informations concernant les 'meilleures pratiques' de prévention de la criminalité juvénile dans une perspective multidisciplinaire. Deuxièmement, il s'agissait de diffuser ces connaissances aux niveaux national et international. Afin de réaliser ces objectifs, il a été jugé important de mobiliser un large éventail de méthodes. L'étude, menée pendant deux années, a été divisée en différentes phases durant lesquelles différentes techniques de recherche qualitatives et/ou quantitatives ont été utilisées. Ces différentes phases seront brièvement explicitées ci-dessous.

Une première phase consistait à inventorier les stratégies et pratiques de prévention nationales existantes. A cette fin, l'enquête nationale institutionnelle des experts fut diffusée aux acteurs de terrain pertinents. Cette enquête a connu un très faible taux de réponse. Néanmoins, l'information récoltée nous a quelque peu permis d'avoir un meilleur aperçu du domaine de la prévention de la jeunesse en Belgique ainsi que des projets, interventions et stratégies qui semblent y prédominer.

La deuxième phase consistait, globalement, à questionner l'avenir. A l'aide de la méthode Delphi³, les experts du domaine de la prévention de la jeunesse ont été interrogés sur leur vision des développements futurs dans le domaine de la délinquance juvénile et de leurs possibles implications sur l'approche et la prévention de celle-ci. Le sondage auprès des répondants a été réalisé d'une part via des entretiens semi-structurés et d'autre part au travers de questionnaires écrits.

méthodologiques, les rapports détaillés peuvent être consultés sur le site du projet : www.youprev.eu.

³ Pour plus d'informations sur cette méthode, les travaux suivants peuvent être consultés : Rowe & Wright, 2001; Bastiaensen & Robbroeckx, 1995.

La troisième phase comprenait l'étude locale. En Belgique, trois régions ont été choisies: Bruxelles comme région urbaine, Hasselt comme région semi-urbaine/rurale et enfin Dinant comme environnement rural.⁴ Cette phase de recherche consistait à étudier la criminalité juvénile comme un phénomène local et à examiner la façon dont les instances et les acteurs concernés y réagissent. Des enquêtes en milieu scolaire ont, d'abord et avant tout, été réalisées dans les régions sélectionnées auprès de jeunes entre 14 et 17 ans de l'enseignement secondaire. Ces questionnaires se basaient sur l'enquête d'auto-évaluation (ISRD 3)⁵, complétée par une partie sur les expériences et les visions des activités de prévention. Dans une seconde partie de cette étude, les acteurs pertinents du champ de la prévention ont été interrogés sur leur expérience et perception des principaux problèmes avec les jeunes du quartier et sur la manière dont ces problèmes sont abordés. Leur vision concernant les possibles défis, dans l'avenir, des méthodes de prévention fut également sondée. Ces thèmes ont aussi été présentés aux jeunes dans des discussions de groupe organisées dans l'école. Malheureusement, seulement trois discussions de groupe ont pris place et ce uniquement à Bruxelles (2) et à Hasselt (1).

Dans une dernière phase, les résultats de recherche récoltés ont été présentés dans des ateliers avec des policiers et des travailleurs sociaux. Dans ces ateliers, l'idée était de stimuler la réflexion et la discussion concernant la prévention de la délinquance juvénile. Ce débat a servi de source pour des recommandations ultérieures concernant les bonnes pratiques de prévention de la déviance et de la criminalité juvéniles, mais aussi pour la construction de ce manuel pour la police et les travailleurs sociaux.

Au total, deux ateliers ont été organisés: un néerlandophone et un francophone. Malheureusement, nous n'avons pu motiver que 5 personnes environ par atelier à participer. En outre, dans un atelier, aucun policier n'était présent et dans l'autre, les travailleurs sociaux étaient sous-représentés.

En Belgique, la recherche a globalement connu un manque important de répondants. Il fut particulièrement difficile de joindre les policiers ou de les motiver à participer.

⁴ Nous avons opté pour trois régions afin que tant la Flandre que la Wallonie soient représentées dans notre échantillon. Dans les autres pays partenaires, seulement deux régions furent choisies.

⁵ Pour plus d'informations concernant l'auto-évaluation, voir notamment les travaux suivants : Ponsaers & Pauwels, 2003; Junger-Tas & Marshall, 1999; Gavray & Vettenburg, 2007; Pauwels & Pleysier, 2009.

Certains ont déclaré que les tâches policières étaient plutôt axées sur la répression et non pas sur la prévention. La police peut cependant jouer un rôle très important dans la prévention de la criminalité et de la déviance juvéniles. Nous tenterons, au travers de ce manuel, de le prouver et d'offrir un instrument intéressant pour les personnes impliquées dans la formation permanente des policiers.

Avant d'entamer la discussion des directives concrètes pour la prévention de la déviance et de la criminalité juvéniles, nous présenterons quelques principaux résultats de notre recherche. Nous désirons ainsi nuancer les importantes hypothèses concernant les jeunes et leur comportement.

1.3 La 'jeunesse criminelle d'aujourd'hui': une nécessaire nuance ?

Comme mentionné précédemment, nous avons, à différents moments de la recherche, interrogé des experts du domaine. Un premier questionnaire a été diffusé parmi les institutions et acteurs pertinents concernant les pratiques des initiatives de prévention existantes. Il ressort de ce sondage que, en Belgique, l'attention est principalement fixée sur l'abus de substances illégales, sur l'absentéisme scolaire, sur la violence ainsi que sur l'abus d'alcool et d'autres substances légales. Durant les entretiens avec les experts et les discussions de groupe avec les jeunes dans notre étude locale, ces acteurs ont également indiqué que, selon eux, les plus importants problèmes dans la région se rapportent notamment à l'absentéisme scolaire, à l'abus de drogues et d'alcool ainsi qu'au vol. Les observations précédemment réalisées, lors de l'analyse de l'enquête en milieu scolaire, fournissent cependant des résultats opposés. Il ressort de celles-ci que 69 % des participants n'ont encore jamais sécher un cours et les autres (31 %) n'ont tenu un tel comportement qu'en moyenne 4 fois au cours de l'année passée.

De même, la consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes ne paraissait pas vraiment inquiétante. Une grande majorité (70,1 %) n'a jamais été ivre dans les derniers 30 jours et presque la moitié n'a jamais été ivre du tout (49,3%). Les graphiques suivants démontrent clairement que seulement une petite minorité des jeunes consomment de l'alcool (graphique 2.1. a) et des drogues douces (graphique 2.1. b) de façon problématique.

Figure 1.3. a) A combien de reprises le répondant a-t-il, dans les derniers 30 jours, consommé suffisamment d'alcool pour être ivre ?

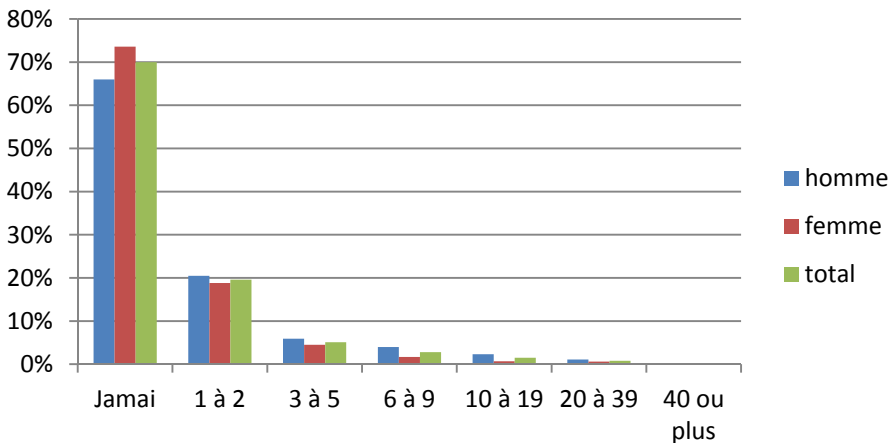
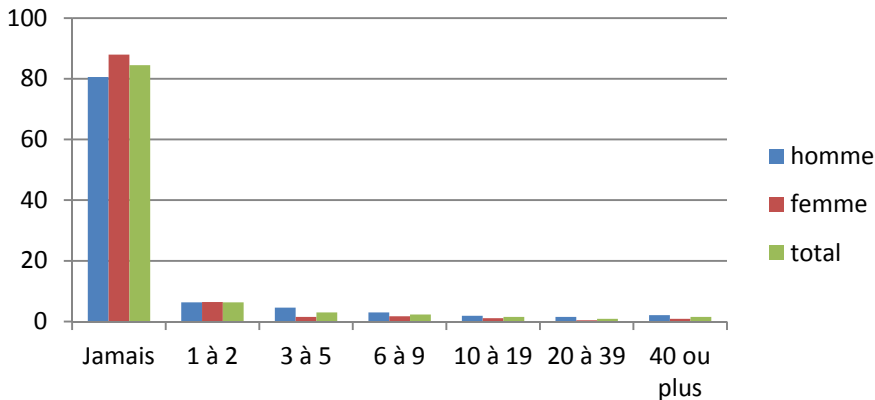


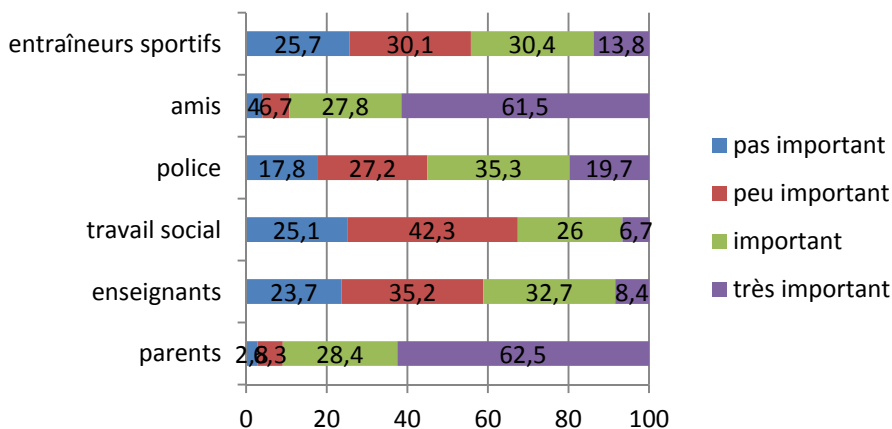
Figure 1.3. b) A combien de reprises le répondant a-t-il, dans les derniers 30 jours, consommé du cannabis ?



Il émerge également de l'enquête en milieu scolaire que le pourcentage d'élèves qui ont indiqué n'avoir jamais commis d'infraction était identique à celui des élèves qui en ont déjà commis. Lorsque les élèves ont été questionnés sur les acteurs qu'ils jugent les plus significatifs dans la prévention de la criminalité juvénile, il semble que les ac-

teurs informels (amis, parents) sont considérés comme les plus importants. Les avis concernant le rôle de la police sont plutôt partagés. Un peu plus de la moitié (55 %) perçoivent cependant la police comme importante ou très importante.

Figure 1.3. c) Quel acteur de prévention joue le rôle le plus important dans la prévention de la criminalité et de la déviance juvéniles.



2 Directives pour la prévention de la criminalité et de la déviance juvéniles

Dans cette partie, les thèses, basées sur les résultats de la recherche, seront présentées. Leur possible pertinence pratique pour la police dans la prévention de la criminalité ou des comportements problématiques des jeunes sera également indiquée.

Il y a, dans le domaine, un manque de collaboration entre les différents acteurs pertinents.

Le secteur belge de la prévention est souvent caractérisé comme étant très chaotique et déstructuré (Melis & Goris, 1996; Intersectorale werkgroep algemene preventie, 2001). Cette observation émerge également de notre recherche. La présence de nombreux services et instances différents dans le domaine de la prévention de la criminalité juvénile complique inévitablement toute collaboration cohérente. Les experts

ont très souvent indiqué à quel point ils considèrent, d'un côté, la collaboration et une approche multi-professionnelle comme importantes, mais aussi que, de l'autre côté, celles-ci restent insuffisamment développées en Belgique. En outre, la collaboration est fortement compliquée par la tension existant entre les perspectives sociale et sécuritaire. Néanmoins, des réseaux d'échanges formels peuvent constituer une plus-value pour le domaine de la prévention juvénile. La relation entre la police et le travail social peut être améliorée par l'échange d'expériences, de connaissances et d'informations pouvant renforcer la compréhension et le respect mutuels dans le travail de terrain.

Intermezzo: les réseaux d'échanges peuvent constituer une menace pour le secret professionnel

Dans un des ateliers, une importante discussion concernant les risques possibles liés à l'installation de forums de discussions prit place. L'échange d'informations sur des dossiers individuels par exemple peut mettre en danger la relation de confiance (qui reste centrale dans le travail social avec les jeunes). Certaines informations pourraient par exemple aboutir à d'autres interventions ciblées, comportant plutôt une finalité sécuritaire. Pour cette raison, l'importance d'une déontologie et d'un encadrement clairs pour ces possibles formes d'échanges a souvent été soulignée. Enfin, il est aussi apparu que le secret professionnel est considéré en Belgique comme très important et est manifestement fortement respecté.

La formation des policiers doit être mieux adaptée aux sujets liés aux jeunes.

Durant un des deux ateliers organisés durant notre recherche, les policiers ont eux-mêmes signalé d'importants manquements dans leur formation. Globalement, cette dernière doit accorder plus d'attention à la façon dont il convient de s'y prendre avec les jeunes.

Durant les formations permanentes (et donc principalement pour les personnes engagées dans les brigades jeunesse), davantage de connaissances doivent être transmises sur des thèmes importants, des nouveaux phénomènes et évolutions liés aux jeunes. A cette fin, il peut être fait appel à l'expertise, aux connaissances et expériences d'autres acteurs de terrain. Des conférences données par exemple par des psychologues pour enfants, des juges de la jeunesse, des éducateurs de rue, le com-

missariat aux droits de l'enfant,... pourraient contribuer à élargir la perspective et la vision des policiers concernant les jeunes et leur environnement.

Il faut anticiper sur les évolutions technologiques qui peuvent avoir un important impact sur l'environnement des jeunes.

L'environnement des jeunes n'est plus concevable sans l'utilisation d'internet et d'autres instruments multimédias. Il ressort de notre recherche qu'on s'attend globalement à ce que les évolutions technologiques aient d'importantes conséquences dans le domaine de la criminalité et de la déviance juvéniles. Dans l'étude Delphi, les répondants ont été interrogés sur les possibles défis pour la prévention sur base des évolutions attendues de la société. Une immense majorité des experts interrogés a indiqué que la cybercriminalité (suivie de la violence) augmentera dans les années à venir. Les répondants ont en particulier manifesté leur inquiétude concernant le caractère caché du cyber-harcèlement. Le harcèlement peut en effet se poursuivre après les heures de cours via sms ou les sites de réseaux sociaux. Il s'agit d'une technologie très accessible, difficile à contrôler ou à saisir. Il crée un (faux) sentiment de sécurité et de pouvoir.

Comment le secteur policier peut-il agir ?

Une première réponse, mais aussi défi, consiste à mieux percevoir et comprendre l'environnement des jeunes. Il convient de prévoir suffisamment de formations afin que les policiers (impliqués dans le travail avec les jeunes) soient mieux au courant des thèmes, des développements récents et des phénomènes liés aux jeunes. Le cyber-harcèlement par exemple ne peut être attaqué adéquatement que si l'on a suffisamment de connaissances sur l'ampleur du phénomène. Si l'on a un aperçu de la façon dont ce comportement s'extériorise et des médiums mobilisés, il peut mieux être découvert et combattu. Dans un de nos ateliers, il a été affirmé que la cybercriminalité peut être proactivement localisée par la police. Cela nécessite néanmoins une formation suffisante sur l'utilisation d'internet et des sites de réseaux sociaux comme Facebook. Une autre manière d'agir proactivement consiste à informer et sensibiliser les jeunes. Plusieurs participants à notre recherche craignent que les jeunes n'aient souvent aucune idée des conséquences possibles de tels agissements ou comportements. Cela ne vaut cependant pas seulement pour la cybercriminalité.

Les jeunes ont un manque de connaissances de la législation.

Il émerge de l'enquête en milieu scolaire que de très nombreux élèves acquièrent illégalement des fichiers via internet. Durant la réalisation des enquêtes, il a également semblé que beaucoup de jeunes n'étaient pas conscients que le fait de télécharger des fichiers via internet est en grande partie illégal. Il en va de même pour la consommation de cannabis. Plusieurs élèves ont raconté qu'il était très aisé d'acheter cette drogue et qu'elle était souvent consommée en public. Selon certains experts interrogés, avec la 'politique de tolérance', beaucoup de jeunes ne savent pas avec certitude si la consommation de drogues douces est permise ou non.

Une importante tâche de la police consiste à communiquer la loi ainsi que les conséquences de certains comportements. Il est aussi important, dans ce contexte, de suffisamment sensibiliser et informer les jeunes sur la législation pertinente. Cela peut aussi bien se faire au sein de l'école qu'à l'extérieur. Bien qu'il émerge de nos ateliers que, dans notre pays, de nombreux contrôles de drogues sont réalisés en collaboration avec l'école, leur possible abus a été rapporté. Certaines écoles ne souhaitent aucune collaboration avec la police de peur d'avoir mauvaise réputation. D'une autre côté, des expériences au cours desquelles les écoles enclenchaient des actions de prévention de la drogue afin d'éloigner les jeunes 'difficiles' de l'institution ont été partagées. Lorsqu'une activité de prévention est organisée avec une école, il est nécessaire de garder de telles situations à l'oeil. Clairement, il convient de prévoir des accords transparents au sein desquels les acteurs impliqués discutent à l'avance du but et du contenu de l'activité planifiée.

Intermezzo: "Ce qui est interdit semble attirant"

Durant les discussions de groupe avec les élèves, il a été affirmé à différents moments que les choses qui sont interdites semblent justement très attrayantes pour les jeunes. Cela a même abouti à l'adoption de la position selon laquelle la consommation de drogues douces doit être légalisée. Il a par ailleurs été recommandé, comme mentionné précédemment, de suffisamment rappeler la loi et d'organiser des actions d'information et de sensibilisation. Ces initiatives ne doivent donc pas directement constituer un message sévère, focalisé sur le caractère illégal de la consommation de drogue. Celui-ci doit plutôt devenir un sujet dont on peut librement parler et les conséquences de la consommation de substances illicites (mais aussi licites) peuvent être rapportées au cours de ces discussions. On peut essayer de davantage travailler sur la consommation **responsable** d'alcool, de drogues et d'autres substances.

Une partie de l'enquête en milieu scolaire a sondé les visions et les expériences des jeunes concernant les projets de prévention. Il leur a alors été notamment demandé d'indiquer quelle approche ils estiment efficace dans la prévention de comportements délinquants. Une analyse des données a montré que le fait d' 'écouter leurs problèmes et inquiétudes' est perçu comme la principale stratégie. Il convient néanmoins d'aller plus loin que de seulement 'écouter'. Lors des différents sondages des acteurs dans la recherche, la participation et l'émancipation des jeunes ont été considérées comme cruciales dans la prévention de la criminalité, de la déviance et de la violence des jeunes. La communication entre les jeunes et la police est ici un instrument essentiel. Durant les entretiens de groupe, de nombreux jeunes ont affirmé que les policiers s'adressaient souvent à eux d'une manière autoritaire et irrespectueuse et qu'ils attachaient beaucoup d'importance à une ambiance et à une méthode d'approche conviviales. D'un autre côté, il émerge de l'enquête en milieu scolaire que seulement 11,9% des jeunes ont eu un contact avec la police. C'était souvent après des faits de vandalisme, de violence ou de vol. Cette contradiction pourrait être expliquée par le fait que ce petit pourcentage se réfère au contact avec la police après la commission (ou la suspicion) d'une infraction⁶. L'attitude négative soulevée par les élèves serait donc plutôt liée au contact 'habituel' avec la police.

Comme mentionné précédemment, la formation des policiers peut ici jouer un rôle important. Non seulement la connaissance sur des thèmes et des sujets pertinents, mais également les compétences sociales doivent être renforcées. Comment mieux s'adresser aux jeunes ? De quelle manière faut-il communiquer en cas de problèmes ? Une collaboration constructive avec le travail social peut ici aussi certainement constituer une plus-value.

⁶ Dans l'enquête en milieu scolaire, la question a en effet été formulée comme suit : "As-tu déjà eu un contact avec la police parce que tu avais commis un fait répréhensible...?"

Intermezzo: la fonction d'agent de quartier

Dans ce contexte, le rôle crucial de l'agent de quartier a été souligné pendant un des ateliers. Cette personne est notamment très proche des résidents, fait office de point de contact important et est une oreille attentive. Il est donc très important qu'elle se rende aussi accessible que possible et qu'elle communique avec les jeunes. Nous pouvons conclure qu'il ne doit pas seulement être investi dans la formation des membres des brigades jeunesse, mais aussi dans celle des agents de quartier.

Les jeunes sont souvent confrontés à une attitude raciste et discriminatoire des policiers.

Il émerge des entretiens avec les élèves que ces derniers sont souvent confrontés au racisme et à la discrimination. Manifestement, ceux-ci surviennent entre les jeunes, mais essentiellement aussi dans le contact avec la police. Plusieurs experts interrogés au cours de notre recherche ont également rapporté cette relation problématique. La formation des policiers peut être un important instrument afin d'influencer leur création d'impressions. L'apprentissage de la gestion des différences culturelles peut positivement renforcer la compréhension et le respect des autres cultures et populations.

Il y a de moins en moins de tolérance à l'égard des jeunes.

Un sujet très important, souvent abordé dans la recherche, constitue le manque de tolérance envers les jeunes. Premièrement, dans notre étude locale, les élèves et les experts interrogés ont souvent indiqué qu'il existait beaucoup d'intolérances et ce principalement à l'égard des jeunes. Cette vision a été également confirmée dans les autres phases de la recherche. Dans l'étude Delphi par exemple, les experts ont manifesté leur crainte concernant les conflits toujours croissants dans notre société et ce, tant au point de vue interculturel qu'intergénérationnel. Ces conflits ont souvent été reliés au domaine du dérangement et des sanctions administratives communales. Ces sanctions et en particulier leur application pour les jeunes constituent actuellement un important point de discussion dans le débat politique et public belge. Le contexte de ce domaine sera brièvement éclairé ci-dessous.

Intermezzo: sanctions administratives communales et dérangements en Belgique

Les sanctions administratives communales ont été introduites en Belgique en 1999. Celles-ci devraient permettre aux villes et communes de réagir plus rapidement et plus efficacement aux dérangements. Ces petites formes de problèmes, se déroulant souvent dans l'espace public, sont perçues comme d'importantes sources des sentiments d'insécurité de la population. Le terme dérangement est toutefois très subjectif et recouvre de nombreux comportements: il peut s'agir de faits tels que déposer des immondices, uriner, faire du bruit, flâner,... Il n'est donc pas étonnant que les jeunes soient souvent la cible de ces sanctions administratives communales (SAC). En ce moment, un vif débat sur le sujet fait rage et notamment concernant la proposition de loi, présentée cette année, visant à abaisser l'application de ces sanctions de 16 à 14 ans comme âge minimum. Les répondants de notre recherche étaient principalement opposés aux sanctions administratives communales pour les jeunes. Ils ont exprimé leur inquiétude concernant le manque de garanties procédurales, l'arbitraire de leur application ainsi que l'augmentation de la juridicisation et de la criminalisation des comportements des jeunes.⁷

Dans nos ateliers, il a également été débattu sur le thème. Une question centrale s'est posée dans une des discussions : les sanctions administratives communales sont-elles aussi effectivement un moyen de prévention ? Elles sont principalement perçues par les policiers présents comme une sorte de 'moyen de pression', une dernière option. Il a ici été bien souligné que les agents de police doivent toujours d'abord donner un avertissement. Si parler n'aide plus, les sanctions sont, selon certains participants, un instrument effectif mais pas préventif.

Il est donc important pour la police de d'abord communiquer avec les parties concernées, de fournir une explication sur la raison pour laquelle une personne est interpellée et sur les possibles conséquences. Il a été mentionné durant l'atelier que la police est parfois très vite appelée pour des dérangements commis par les jeunes tels que faire du bruit ou flâner.

⁷ Pour plus d'informations concernant le dérangement, les sanctions et les mineurs, les travaux suivants peuvent notamment être consultés: Devroe, 2010; Vander Beken, 2005; Van Audenhove & Vander Laenen, 2011

Il est important d’avoir un oeil sur les plaintes qui résultent d’une pure intolérance. La police peut, dans ces cas, le signifier aux habitants du quartier, essayer de nuancer le point de vue ou d’intervenir comme médiateur lorsque c’est nécessaire et ce dans les deux sens. Plusieurs répondants interrogés dans notre recherche ont affirmé qu’il existe un manque général de compréhension mutuelle entre les générations. Les projets proactifs axés sur l’influence de la création d’impressions et de la perception des jeunes et des adultes peuvent fournir une contribution significative.

Il y a, en Belgique, une pénurie d’actions axées sur la prévention de la violence chez les jeunes.

Comme mentionné précédemment, les expériences avec, entre autres, les activités axées sur la prévention de la violence ont été sondées dans l’enquête en milieu scolaire. Les résultats sont exposés dans le tableau suivant.

Tableau 2: “Le participant a-t-il déjà participé à des activités axées sur la prévention ou la réduction de la violence chez les jeunes ”

	A déjà participé à des activités	Fréquence	Pourcentage
Valeurs valides	Non	822	77.7
	Oui	184	17.4
	Total	1006	95.1
Valeurs manquantes		52	4.9
Total		1058	100.0

Le tableau indique clairement qu’une immense majorité des jeunes de notre échantillon n’a encore jamais participé à des activités liées à la prévention de la violence. Nous pouvons également constater que le nombre de valeurs manquantes est relativement élevé. Cela pourrait éventuellement indiquer un manque de connaissances de certains jeunes concernant de telles activités. En outre, lorsque les experts ont été interrogés sur les phénomènes de criminalité qui, selon eux, augmenteraient dans les années à venir, il semble qu’au-delà de la cybercriminalité, la violence physique apparaît le plus souvent. Durant un des ateliers, il a également été affirmé qu’en Belgique, la préven-

tion auprès des jeunes reste principalement axée sur la consommation de drogues et la santé en général.

Il convient, à l'avenir, de davantage investir dans des projets axés sur la prévention ou la réduction de la violence juvénile. Ces projets peuvent comprendre des actions de sensibilisation dans lesquels les conséquences des comportements violents sont rapportées ou des entraînements aux compétences sociales axés sur l'apprentissage de comportements visant la résolution de problèmes et sur l'apprentissage de la gestion et de l'expression des sentiments.

3 Sources d'information

Lors du sondage de nos répondants, les principales instances et organisations impliquées dans la prévention de la criminalité juvénile ont également été évoquées. Dans l'enquête institutionnelle par exemple, les experts devaient ainsi indiquer quelles sources d'information ils mobilisent dans leur travail. Il leur a en outre été demandé d'indiquer quelles initiatives ils estiment efficaces, prometteuses ou inefficaces. Ces sources et exemples de pratiques sont reprises ci-dessous.

3.1 Instances pertinentes

■ Moniteur de sécurité

(http://www.polfedfedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/monitor_fr.php)

Le moniteur de sécurité est une enquête à grande échelle, réalisée à différents moments en Belgique auprès de la population, concernant la sécurité, la victimisation et le fonctionnement des services de police.

■ Le prix belge de sécurité et de prévention de la criminalité

(<https://besafe.ibz.be/fr/politie/belgische-prijs-prix-belge/pages/default.aspx>)

Ce prix est décerné chaque année par la direction sécurité locale intérieure du Service Public Fédéral Intérieur. Chaque année, un nouveau thème est traité. Des informations concernant la remise du prix 2012 peuvent être trouvées sur le site mentionné ci-dessus.

- Le forum belge pour la prévention et la sécurité urbaine (www.urbansecurity.be)

Cette initiative tente de rassembler les villes et communes belges afin de participer à une réflexion sur une politique intégrée de prévention de la criminalité. Elle vise à faire connaître cette politique en Belgique et à l'étranger, à échanger et à améliorer les informations pertinentes ainsi que les bonnes pratiques.

- Jongerenwelzijn (www.jongerenwelzijn.be)

Cette agence flamande fait partie du ministère du bien-être, de la santé publique et de la famille. “Jongerenwelzijn” est responsable de la mise en place de l'aide spéciale à la jeunesse dans le domaine du soutien à l'éducation, de l'aide volontaire et contrainte dans les situations d'éducation problématiques et de l'accompagnement des jeunes qui ont commis un fait qualifié infraction. L'agence se charge également de la reconnaissance et des subventions des équipements et projets au sein du secteur de l'aide spéciale à la jeunesse.

- Integrale jeugdhulp (www.wvg.vlaanderen.be/jeugdhulp)

“Integrale jeugdhulp” est un outil politique flamand qui a pour objectif d'optimiser la collaboration et l'harmonisation entre les différents secteurs de l'aide à la jeunesse.

- Vereniging voor Vlaamse Steden en Gemeenten (www.vvsg.be)

Comme association, “Vereniging voor Vlaamse Steden en Gemeenten” (Association des villes et communes de Flandre) assure le développement de la perspective de la politique locale, l'offre de services (comme l'échange de connaissances et d'informations) et la défense des intérêts des autorités locales en Flandre.

- Service Public Fédéral Intérieur (www.ibz.be)

La section ‘Sécurité et prévention’ du Service Public Fédéral Intérieur est pertinente pour ce contexte. On peut y trouver plus d'informations concernant les directions responsables de la politique de sécurité et de prévention aux niveaux fédéral et local.

- Institut National de Criminalistique et de Criminologie (www.incc.fgov.be)

Cet institut est un établissement scientifique fédéral du Service Public Fédéral Justice. Il exécute de façon indépendante des recherches scientifiques à la demande des autorités judiciaires.

■ Vlaams Informatiepunt Jeugd (www.vipjeugd.be)

Cette asbl est une organisation en réseau qui garantit l'assistance et la stimulation de la distribution d'informations pour les enfants et les adolescents.

■ Vereniging voor alcohol –en andere drugproblemen (www.vad.be)

Cette asbl rassemble la grande majorité des organisations flamandes qui se penchent sur des problématiques telles que les drogues, l'alcool, les substances psychoactives et le jeu. Cette association entend globalement faire de ces problèmes des sujets dont on peut librement parler, soutenir l'approche de ceux-ci et enfin créer des réseaux (inter)sectoriels composés de partenaires pertinents.

3.2 Revues pertinentes

■ Welwijs (www.welwijs.be)

Cette revue entend fournir des informations sur les points de contact de la santé et de l'enseignement. "Welwijs" est une revue créée par l'asbl Majong⁸ qui s'occupe de l'amélioration de la situation des jeunes socialement vulnérables. "Welwijs" a pour objectif d'améliorer l'interaction entre l'enseignement et les secteurs pertinents.

■ Weliswaar (www.weliswaar.be)

⁸ Majong signifie, en néerlandais, *Maatschappij -en jongerenproblemen*

“Weliswaar” est le magazine consacré au bien-être et à la santé en Flandre. La revue spécialisée est destinée à tous ceux qui sont engagés ou activement impliqués dans le secteur du bien-être et de la santé.

■ Panopticon (www.maklu.be/panopticon)

Panopticon est une revue académique consacrée au droit pénal, à la criminologie et à l’aide sociale légale.

3.3 Exemples de ‘bonnes pratiques’

Nous décrivons ci-dessous des exemples qui ont été, durant l’enquête institutionnelle, considérés par nos répondants comme des pratiques de prévention efficaces ou prometteuses.

■ Rots en water (www.rotsenwater.nl)

Ce concept provient des Pays-Bas. ‘Rots en water’ est un programme d’entraînement aux aptitudes sociales pour les garçons et les filles et qui se concentre sur le renforcement de la résistance mentale.

■ ZAPP (www.zapponline.be)

ZAPP signifie, en néerlandais, ‘Zelfredzaam en Actief Preventie Project’. C’est un projet organisé en collaboration avec l’administration anversoise. Il comporte des entraînements aux aptitudes sociales pour les jeunes et se focalise sur la maîtrise de l’agressivité et sur le renforcement de la résistance mentale.

■ API

Cette abréviation signifie, en français, ‘Accompagnement Post-Institutionnel’. L’organisation API est liée aux centres communautaires fermés où les mineurs sont

placés et s'occupe de l'accompagnement des jeunes qui quittent l'institution. De cette manière, on tente de ré-intégrer optimalement les mineurs dans leur environnement.

■ TOP-coaches

TOP-coaches ou en entier : 'Terug Op Pad' coaches est également un projet consacré aux jeunes qui quittent une institution. Le groupe-cible ne se compose cependant que d'adolescents anversoïis entre 18 et 25 ans.

■ Time-out

Ce projet est mobilisé dans le contexte scolaire où les jeunes qui adoptent un comportement problématique peuvent prendre une 'pause'. Il s'agit, au niveau du contenu, d'un accompagnement intensif visant à les ramener aussi vite que possible sur les bancs de l'école. Ce projet porte donc principalement sur la prévention de l'abandon scolaire précoce.

■ Accrochage Scolaire

Ces services sont créés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et ont pour principal objectif de réduire et de prévenir l'absentéisme et l'abandon scolaire précoce. Ils s'adressent principalement aux jeunes qui ne peuvent plus retourner dans leur école ou qui menacent de se retrouver dans cette situation.

■ Unplugged project

Ce projet est un programme de formation pour les enseignants et s'axe sur la prévention de la consommation de drogues auprès des élèves. Le programme comprend principalement du matériel didactique afin de commencer un projet d'une journée ou d'une semaine au sein de l'école.

■ Schoolspotters

Les ‘Schoolspotters’ sont des personnes qui sont installées dans les milieux scolaires où règnent des problèmes de dérangement provoqués par les jeunes. Ils interviennent comme point de contact pour les éventuels problèmes ou s’adressent aux jeunes eux-mêmes si des formes de dérangement interviennent.

■ Fan coaching

Il s’agit d’un projet axé sur la prévention de comportements violents des (jeunes) supporters de football. “Fan coaching” comporte principalement des activités culturelles et pédagogiques. Il ne s’adresse cependant pas toujours spécifiquement aux jeunes, mais aux supporters de football en général.

■ Opboksen (www.opboxen.nl)

Ce projet, provenant des Pays-Bas, tente, via des entraînements de boxe, d’offrir une plateforme afin d’apprendre aux jeunes les aptitudes sociales. Il essaye d’atteindre les jeunes qui ne trouvent pas leur voie dans les associations sportives classiques. Les entraînements, associés à un accompagnement intensif, s’orientent surtout vers le renforcement de la confiance en soi, l’image de soi et le sentiment de responsabilité.

■ Passarelle

Ce projet tente, par des activités collectives pour les jeunes et focalisées sur ‘les arts de la rue’, de travailler autour de la prévention de la violence des jeunes.

■ Project nultolerantie

Ce projet s’adresse aux jeunes entre 12 et 23 ans qui connaissent une consommation problématique de drogues et qui ont, de ce fait, déjà commis des faits punissables. Le projet comporte un programme d’accompagnement intensif qui débute après que le jeune ait été soumis à une mesure du tribunal de la jeunesse. Ce projet est principalement considéré comme efficace pour les jeunes consommateurs persistants qui n’ont aucune motivation à résoudre le problème.

■ ‘Été solidaire, je suis partenaire’

Ce projet est organisé par le gouvernement wallon et tente, pendant les mois d’été (au travers d’un job de vacances), de renforcer la citoyenneté et la responsabilité des jeunes. Les jeunes exécutent une sorte de travail communautaire ou une mission axée sur l’intérêt général du quartier afin d’ainsi renforcer les liens dans le quartier ou la commune et de socialiser les jeunes.

■ Pot project

Ce projet propose des programmes d’accompagnement pour les jeunes dans l’enseignement à temps partiel et est axé sur la prévention de l’absentéisme et de l’abandon scolaires.

■ Columbus project

Ce projet s’adresse aux mineurs et à leur famille qui font l’objet d’une intervention du Comité d’aide spéciale à la jeunesse. Le projet Columbus enveloppe globalement l’aide et le soutien dans la recherche de solutions aux problèmes existants.

■ Project vroeginterventie

Cette forme de travail anversoise s’adresse aux jeunes qui connaissent une consommation problématique débutante de drogue ou d’alcool. A la fin des sessions d’accompagnement, il est décidé si le jeune doit être dirigé vers un autre service ou des démarches qui doivent idéalement être entreprises.

■ Overleg Jongeren OntmoetingsPlaatsen (JOP)

Cette initiative est axée sur la création d’ ‘espaces de détente’ pour les jeunes. Les résidents et les jeunes cherchent ensemble une solution aux problèmes potentiels se déroulant dans l’espace public. Après concertation, des ‘espaces de détente’, que les jeunes peuvent aménager eux-mêmes, peuvent être installés. Cette initiative est principalement appliquée aux Pays-Bas.

■ Zorgtraject crisis & collocatie

Cette forme de travail, provenant du sud-ouest de la Flandre, s'adresse aux enfants et aux jeunes connaissant des problèmes psychiatriques et qui sont inscrits au parquet jeunesse en vue d'une collocation. Le programme de soin comporte un screening du dossier par des psychiatres pour enfants et adolescents et vise à trouver une alternative appropriée à une hospitalisation forcée.

■ Jeugdinterventie team (Anvers)

Il s'agit d'un service de la ville qui, au travers de visites à domicile, confronte le mineur et sa famille avec les problèmes de dérangement posés. Des informations sur leur situation et potentiels problèmes sont récoltées afin de débiter un programme d'accompagnement ou de renvoyer ces personnes vers les services appropriés.

■ Vzw Jong (www.vzwjong.be)

Cette organisation comprend l'aide sociale à la jeunesse de Gand et s'axe sur la participation sociale et personnelle ainsi que sur l'émancipation des jeunes. Elle comporte, outre l'organisation d'activités quotidiennes pour les enfants et les jeunes, l'offre de programmes d'accompagnement ainsi que le conseil et la sensibilisation des autorités et des secteurs pertinents.

■ 't Circuit

Ce projet d'intervention précoce du 'centrum voor Geestelijke Gezondheidszorg' (centre de santé mentale) 'Largo' (établi à Roeselare) est axé sur les jeunes de l'enseignement secondaire qui ont expérimenté l'alcool et/ou les drogues. Le programme comporte une offre individuelle et de groupe visant l'accompagnement et la distribution d'informations.

■ ACT therapie (Acceptance & commitment therapy)

Ce programme de prévention est axé sur les jeunes de l'enseignement secondaire et tente de leur apprendre que les expériences négatives font partie de la vie et de les

leur faire accepter. D'autre part, les expériences considérées comme ayant de la valeur ainsi que la manière d'engager ces expériences comme guide leur sont indiquées. Cette thérapie constitue une forme de prévention générale de la santé qui veut stimuler le bien-être général chez les jeunes.

■ Eigen kracht conferenties

Ces 'family group conferences' prévoient, en cas de problèmes, le rassemblement de toutes les personnes-clés de l'environnement de quelqu'un afin de trouver un plan de solution. La réalisation de ce plan avec la famille, les amis, les voisins, ... sous-tend l'engagement des 'propres forces' au sein desquelles il est soi-même décidé des solutions potentielles aux problèmes existants. Un intervenant professionnel indépendant agit comme coordinateur.

■ Jes Antwerpen

Ce laboratoire urbain assure l'aide sociale à la jeunesse à Anvers. Ce service organise des activités, des formations et des cours pour les jeunes. Le projet de combat et de danse organisé par cette asbl dans les quartiers vulnérables a principalement été perçu comme une bonne pratique de prévention.

■ First offenders

Il s'agit d'un projet gantois dans lequel la police et le service d'assistance sociale collaborent avec le parquet jeunesse. Les mineurs qui ont commis un premier fait sont soumis à un suivi. Il n'est pas seulement tenté de prévenir la récidive, mais aussi d'offrir une aide dans les situations où le comportement a une cause sous-jacente.

■ SOS Enfants

Ce centre (de confiance pour enfants maltraités) tente de trouver des solutions aux situations de maltraitance d'enfants ou aux situations où l'on soupçonne de la maltraitance.

■ Machtig!

“Machtig!” est un programme d’entraînement du ‘Centrum voor Geestelijke Gezondheidszorg’ (centre de santé mentale) ‘Eclips’ (à Gand) qui tente d’aider les jeunes à avoir plus de pouvoir sur leur propre vie et de les rendre plus résistants (moralement). Ce programme est basé sur la technique ‘rots en water’ précédemment décrite.

■ Stappenplan Spijbelen

Cet instrument politique est, en principe, un manuel visant à aboutir à une approche intégrée de l’absentéisme scolaire chez les jeunes dans laquelle tous les services pertinents sont impliqués et stimulés à collaborer.

■ ‘No Blame’ methode

(<http://leefsleutels.be/cms/basisonderwijs/vormingenbuitenschool/pestenstoppen/>)

Cette méthode est axée sur la prise en charge et la prévention du harcèlement. Il ne s’agit pas vraiment d’un projet, mais plutôt d’une méthode mise à la disposition des écoles pour combattre le harcèlement en s’axant sur la résolution du problème d’une manière non punitive.

■ Netheidscharter

Une “netheidscharter” (charte de propreté) est une action gantoise dans laquelle (entre autres) les élèves d’une école peuvent collaborer avec le service de la ville afin de garder la ville propre. Cela peut avoir une influence positive sur la propreté de l’environnement scolaire et sur la relation entre le quartier et l’école.

■ Groene zorgprojecten voor jongeren

Il s’agit de projets qui font appel aux jeunes afin de leur proposer une activité utile dans les fermes ou d’autres projets liés à la nature.

■ Project Koplopers: ‘Jonge Leiders in actie’

Le projet “kopplopers” est créé à partir du travail social réalisés avec les jeunes de Lokeren au sein des asbl ‘Jeugdclubs’ et ‘Uit De MArge’. Il comprend une formation intensive pour les jeunes socialement vulérables ayant une mentalité de leader. Il s’agit d’un entraînement émancipateur au leadership dans lequel une formation sociale, une formation de groupe et une action sociale sont combinées. L’effet escompté est de laisser l’opportunité à un certain nombre de figures de leader de différents quartiers de jouer un rôle dans le changement social de ces quartiers.

■ ‘Réveille toi mon gars’

Ce projet est créé par le ‘Centre Jeunesse’ de Laeken et comporte un projet de plongée axé sur l’apprentissage des compétences sociales pour les jeunes issus de quartiers difficiles. On y travaille sur la confiance en soi et on y mobilise une dynamique de groupe.

Par ailleurs, des concepts généraux tels que l’intervention précoce, la médiation réparatrice, le travail de quartier ou les clubs de jeunesse ont aussi été présentés comme des pratiques de prévention positives.

4 En conclusion

En conclusion, revenons sur le concept de ‘bonnes pratiques’. Quand peut-on affirmer qu’un projet de prévention travaille efficacement ? Il émerge de notre recherche que, selon nos répondants, il existe un important manque d’évaluations systématiques des pratiques de prévention en Belgique. En outre, l’évaluation des projets de prévention n’est pas évidente. Comment peut-on conclure que le changement d’un comportement déterminé par exemple a été effectivement causé par l’intervention ou l’activité à laquelle il a été pris part ?

De plus, notre recherche a également montré que les jeunes interrogés ont très peu d’expériences et de connaissances concernant les activités de prévention. En outre, la majorité de notre échantillon aurait commis très peu de délits et ne connaîtrait même

aucune consommation problématique d'alcool ou de drogue. De là, nous pourrions conclure que d'une part (comme déjà mentionné) notre échantillon (la jeunesse scolarisée) n'a pas touché le groupe-cible classique de la prévention en Belgique.

D'un autre côté, cela pourrait aussi impliquer que justement, ces stratégies, activités ou initiatives, qui ne sont pas expérimentées comme axées sur la prévention de la criminalité chez les jeunes, sont justement les 'meilleurs' projets. En d'autres termes, il ne faut certainement pas sous-estimer l'importance de la prévention primaire, générale.

La recherche en Belgique a cependant démontré que le domaine de la prévention est souvent exclusivement axé sur la réduction des facteurs de risque et donc sur les stratégies focalisées sur un certain groupe 'à risques'. La liste des projets qui a été donnée démontre justement que ces 'bonnes pratiques' sont souvent axées sur le changement du comportement individuel et sur des groupes-cible spécifiques comme les consommateurs d'alcool et de drogues, les jeunes en décrochage scolaire, les jeunes provoquant des dérangements,...

5 Références (Bibliographie)

Bastiaensen, P. A. C. M., & Robbroeckx, L. M. H. (1994). Kenmerken en toepassingen van de Delphi-methode als onderzoekstechniek. *Tijdschrift voor Orthopedagogiek*, 33(6), 284–294.

Devroe, E. (2010). Workshop "Last van overlast door jongeren?" Overlast voor of door jongeren? In F. Cazan, C. De Craim, & E. Traets (red.), *Jeugddelinquentie: op zoek naar passende antwoorden* (pp. 115–135). Antwerpen-Apeldoorn: Maklu.

Gavray, C., & Vettenburg, N. (2007). La délinquance juvénile auto-révélee: le cas de la Belgique. *Carrefour de l'éducation*, 2(24), 53–72.

Intersectorale werkgroep algemene preventie. (2001). Organisatie van de algemene preventie. Administratie Gezin en Maatschappelijk Welzijn, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap.

- Junger-Tas, J., & Marshall, I. H. (1999). The Self-Report Methodology in Crime Research. *Crime and Justice*, 25, 291–367.
- Melis, B., & Goris, P. (1996). *Algemene preventie in Vlaanderen: op zoek naar orde in de chaos*. Leuven: K.U.Leuven Onderzoeksgroep Jeugdcriminologie.
- Pauwels, L., & Pleysier, S. (2009). Self-report studies in Belgium and the Netherlands. In R. Zauberman (red.), *Self-reported crime and deviance studies in Europe: current state of knowledge and review on use*. (pp. 51–76). Brussel: VUB Press.
- Ponsaers, P., & Pauwels, L. (2003). De onderzoekbaarheid van jeugddelinquentie. Over de self-report-methode. In *Jongeren en criminaliteit: lezingen in het kader van de Inaugurele Postuniversitaire Vormingscyclus Criminologie*. (pp. 45–69). Mechelen: Kluwer.
- Rowe, G., & Wright, G. (2001). Expert opinions in forecasting: the role of the Delphi technique. In *Principles of forecasting: A handbook for researchers and practitioners* (pp. 125–144). Boston: Kluwer Academic Publishers.
- Van Audenhove, S., & Vander Laenen, F. (2011). GAS en minderjarigen: strookt dit met het IVRK? *Tijdschrift voor Jeugdrecht en Kinderrechten*, 5, 281–284.
- Vander Beken, T. (2005). Minderjarigen en gemeentelijke administratieve sancties. In L. Veny & N. De Vos (red.), *Gemeentelijke administratieve sancties: bundeling van de bijdragen aan de studienamiddagen “Gemeentelijke administratieve santies”, gehouden te Genk op 1 juni 2005 en te Gent op 8 juni 2005* (p. 285). Brugge: Vanden Broele.

Imprimer

Éditeur:

Vrije Universiteit Brussel
Faculteit Recht en Criminologie
Vakgroep Criminologie
Pleinlaan 2, 1050 Brussel

Personne à contacter:

Prof. Dr. Jenneke Christiaens
Jenneke.Christiaens@vub.ac.be

Traduit par Clémence Française

Conception et réalisation: Hubertus Wittmers, Medicom Marketing GmbH, Allemagne

Criminalité et violence juvéniles :

Résultats d'une recherche européenne sur les perspectives de prévention. (YouPrev)

Une collaboration de



Vrije
Universiteit
Brussel



Universidad
Zaragoza



Deutsche
Hochschule der Polizei



CENTRO DE
PARA A

ESTUDOS
INTERVENÇÃO
SOCIAL



Univerza v Mariboru

Fakulteta za varnostne vede

mta tkszi

